

**CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE
SUR LES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT À DISTANCE
DES PERSONNES HABLES À VOTER**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1430-001
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1430 DÉCRÉTANT
LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE POUR LE
SERVICE INCENDIE ET AUTORISANT
UN EMPRUNT DE 6 965 000\$ POUR EN DÉFRAYER LE COÛT
AFIN D'Y AJOUTER L'ACQUISITION DU TERRAIN**

Je, soussignée, Pascale Synnott, greffière de la Ville de Candiac, certifie ce qui suit.

Une procédure d'enregistrement à distance s'est tenue du **30 avril au 17 mai 2021** concernant le **Règlement d'emprunt 1430-001**.

Le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de :	15 844
Le nombre de demandes d'enregistrement requis de la part des personnes habiles à voter en vue de rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire pour l'approbation du Règlement 1430-001 est de :	1 595
Le nombre de demandes légalement enregistrées de la part des personnes habiles à voter, au terme d'une période de 15 jours, est de :	0

Par conséquent, le **Règlement 1430-001** est réputé **approuvé** par les personnes habiles à voter.

Et j'ai signé à Candiac, le 20 mai 2021



Pascale Synnott, avocate
Greffière et directrice
Services juridiques